

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



PROJET DE DISCOURS

Conférence internationale des Ministres en charge de la défense, de la sécurité et des aires protégées sur la lutte contre le Braconnage et autres activités criminelles transfrontalières

CEREMONIE D'OUVERTURE, DE DECLARATION DE HAUT NIVEAU

Excellence, Monsieur Idriss Déby ITNO, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement du Tchad

Excellence Monsieur François-Xavier de Donnea, Ministre D'État du Royaume de Belgique

Honorable Dr Vincent Biruta, Ministre de l'Environnement du Rwanda, Président en exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)

Messieurs les Ministres en charge des forêts et de l'Environnement et de la Défense ;

Excellence Monsieur l'Ambassadeur Ahmad ALLAMI-MI, Secrétaire Général de la Communauté Économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)

Messieurs les représentants des organisations internationales

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et Directeurs de l'Administration centrale,

Distingués invités,

En vos rangs et qualités respectives ;

C'est un insigne honneur pour moi de prendre la parole au nom du Président du Groupe de la Banque Africaine de Développement, **Dr Akinwumi Adesina** que je représente ici, pour m'adresser à cette auguste assemblée réunie pour discuter et traiter la lutte contre le Braconnage et des autres activités criminelles transfrontalières qui menacent l'un des poumons écologique du Globe, je veux nommer les écosystèmes du bassin du Congo et du lac Tchad.

La Banque Africaine de Développement est heureuse d'être un membre du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo (PFBC) et d'être associée à cette importante rencontre. En effet, les enjeux de la conservation des écosystèmes des bassins du Congo et du lac Tchad, qui représentent le cadre de vie de plusieurs dizaines de millions de personnes, s'inscrivent dans le cadre des objectifs de développement durable et cadrent bien avec les 5 grandes priorités opérationnelles de la Banque connues sous le nom de « High Five » (Eclairer l'Afrique, Industrialiser l'Afrique, Nourrir l'Afrique, Intégrer l'Afrique et Améliorer les Conditions de vie des populations).

Pendant longtemps, les Etats africains sont restés impuissants face au braconnage des espèces sauvages, tant les moyens employés par les acteurs sont impressionnants. De nombreux rapports fournis par les services de sécurité

des différents parcs africains affirment que les braconniers sont généralement lourdement armés et mieux équipés. A ce phénomène de braconnage, est venu se greffer depuis quelques années, un phénomène de transhumance transfrontalier créant des conflits entre populations locales et transhumants aggravant l'insécurité dans les espaces protégées. Nous n'avons plus beaucoup de temps avant que certaines espèces phares et charismatiques comme les éléphants ne disparaissent en Afrique centrale. La survie de ces espèces dépend donc des mesures et des interventions à caractère urgent et coordonné.

Comme vous le savez, le braconnage est entretenu par le commerce international illicite de la faune et de la flore et fait intervenir des bandes armées et des organisations criminelles transfrontalières pouvant mettre à mal la sécurité des pays. Il ne s'agit plus d'un simple phénomène local. Des réseaux criminels internationaux contrôlent ce trafic et les bénéfiques servent parfois à acheter des armes et à financer des conflits civils ou le terrorisme. Le problème n'est pas simplement environnemental. La violence et les ravages menacent la paix et l'état de droit. En d'autres termes, le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages ébranle les fondements du développement en Afrique et anéantit certains résultats sociaux et économiques durement acquis par le continent au cours de ces dernières années. Le phénomène est en train de saper les bases des économies nationales, et expose ses populations, en particulier celles

rurales, à l'insécurité alimentaire et à l'aggravation de la pauvreté. Le braconnage représente donc une menace à la paix et à la sécurité de la région. La lutte contre ce phénomène constitue par conséquent pour la Banque une priorité prise en compte dans ses interventions dans les pays régionaux.

Excellences et Chers invités, permettez-moi de vous citer à ce sujet deux mesures prises par la Banque africaine de développement dans cette lutte contre le braconnage

En Mai 2013, après un massacre d'éléphants au Cameroun, la Banque, à la demande des Etats, avait en réponse à ce massacre, financé en urgence un programme régional de lutte contre le braconnage pour le Cameroun, la RCA et le Tchad à hauteur d'environ 5 Millions de dollars américains. Ce programme, a permis l'élaboration de textes notamment la signature d'accords tripartite de gestion transfrontalière ; de mise en place et équipements de patrouilles transfrontalières mixtes ; la fourniture d'équipements et de moyens de lutte anti-braconnage aux services en charge de la conservation ; d'organisation de campagnes de sensibilisation ciblées et destinées aux communautés locales, nationales, pays transitaires et destinataires de la vente de produits fauniques comme l'ivoire ;

La même année, en Mai 2013, lors des 48èmes assemblées annuelles de la BAD organisées à Marrakech au Maroc, La Banque africaine de développement (BAD) en collaboration avec le Fonds Mondial de la Nature (WWF) a lancé, la Déclaration de Marrakech qui se veut comme une réponse coordonnée de lutte contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages. Cette déclaration souligne la nature incontrôlée du trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages et incite vivement les pays et leurs citoyens à agir rapidement pour lutter contre le trafic illégal d'espèces de faune et de flore sauvages en Afrique et dans le monde entier.

Aujourd'hui la plupart des programmes et projets financés dans la région d'Afrique centrale sur les ressources de la Banque Africaine de Développement comportent d'importants volets de protection de la biodiversité dans les aires protégées et de sécurisation des couloirs de transhumance. Un nouveau programme d'un montant de 40 millions UC est en cours de formulation en vue de renforcer les résultats et les acquis du Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin duCongo (PACEBCO).

Excellences Mesdames, Messieurs,

Pour arrêter le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages, nous devons agir ensemble pour protéger les espèces menacées. Le commerce illicite d'espèces de faune et de flore sauvages dépasse les frontières nationales et nous ne pouvons le combattre qu'en agissant de façon concertée. Il est de notre intérêt local, national, régional et mondial d'agir maintenant. L'inaction aura des conséquences dépassant les simples problèmes environnementaux. Elle exacerbera l'insécurité et les conflits. Elle sapera le développement et menacera les moyens de subsistance des populations parmi les plus vulnérables en Afrique. La Banque réaffirme ici sa disponibilité pour accompagner ses pays membres régionaux dans cette lutte.

Mesdames et Messieurs

Permettez-moi encore une fois au nom de mon institution, de remercier le Gouvernement le République du Tchad et le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) pour l'organisation de cette importante rencontre et pour avoir invité la Banque.

Je vous remercie de votre aimable attention.